Préambule

PROGRAMME DE LA FORMATION

Votre formation à la conduite d'un cyclomoteur est d'une durée totale de 8 heures au moins.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation (Séquence 6).

La durée de la formation à la conduite des **Séquences** 2 et 4 est de 6 heures au moins. Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'u

de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

Séquence 🕦

Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.



30 mn



Formation à la conduite hors circulation.



1 h minimum

Séquence 🕄

30 mn

Code de la route.

Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Séquence 🙆



3 h minimum

Séquence 🗗

Sensibilisation aux risques.



[MPORTANT]

Avant de commencer votre formation :

· Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.

Ce questionnaire vous permet de réfléchir à votre objectif (obtenir la catégorie AM du permis de conduire pour conduire un cyclomoteur) et de faire un point sur l'état actuel de vos connaissances theoriques et pratiques, ainsi que sur le regard que vous portez sur la conduite et la sécurité routière.

Ge questionnaire permet aussi à votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière de commencer à vous connaître, afin d'adapter son enseignement à vos besoins. Il pourra y revenir lors des Séquences 1 et 6 de votre formation.

· Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.



Vous devez être en possession des équipements réglementaires.

Lors des **Séquences** 🙆 et 🙆 vous devez, quelle que soit la saison, être équipé :



de type homologué

De gants

adaptés à la pratique de la moto

De bottes ou de chaussures montantes

(les bottes en caoutchouc ne sont pas autorisées)

D'un blouson ou d'une veste à manches longues (les coupe-vent ne sont pas autorisés)

D'un pantalon ou d'une combinaison

En cas d'équipements non conformes, la formation ne peut avoir lieu.